



fabrique **REL**
RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

Fonds de soutien permanent pour la création et l'adaptation de REL francophones

Guide 2025-2026



Objectif

Stimuler la production de ressources éducatives libres (REL) en enseignement supérieur au Québec en offrant un soutien financier aux personnes enseignantes pour leur permettre d'adapter et de diffuser leur matériel pédagogique de nature diverse sous licence libre.

Admissibilité

Personnes admissibles

Toute personne enseignante, personne conseillère pédagogique ou autre personne qui œuvre à l'apprentissage et à l'enseignement, employée d'un cégep ou d'une université québécoise. Advenant qu'une personne dépose plusieurs demandes de financement pour des projets distincts et que ceux-ci se qualifient, un maximum de deux projets seront financés pour cette personne.

Projets admissibles

Tout projet de création ou d'adaptation (incluant la traduction) de REL en vue de le rendre disponible sous licence libre ou ouverte.

Voici quelques exemples de projets admissibles :

- Aide-mémoire, guide, carnet, calepin
- Support de présentation
- Résumé complet d'une notion disciplinaire (pourrait s'apparenter à un chapitre)
- Carte mentale, schéma, graphique
- Jeux, activité ludique
- Scénarios d'apprentissage
- Infographie
- Ressource interactive
- Balado
- Tutoriel
- Courte vidéo
- Mises en situation
- Série d'exercices
- Rédaction ou adaptation de pages Wikipédia
- Etc.

Exigences

1. La REL doit être en français, en format numérique et destinée aux personnes étudiantes.
2. Participer à une rencontre de démarrage et une rencontre de suivi de projet.
3. Respecter les bonnes pratiques de création de REL en se référant aux documents de la [Trousse de création de REL](#) pour assurer une qualité optimale de sa production.
4. Utiliser l'une des [licences](#) suivantes ou un équivalent : CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA.
5. Respecter la Loi canadienne sur le droit d'auteur.
6. Déclarer toute utilisation d'un outil d'IAg et se conformer à une utilisation qui respecte les orientations et principes directeurs du [cadre de référence](#) de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur.
7. Avoir terminé et rendu disponible votre REL à l'intérieur des six (6) mois suivant l'acceptation de votre projet.

Financement

Le montant maximal octroyé par projet est de **3 000\$**, remis sous forme de remboursement. En effet, la personne récipiendaire devra fournir toutes les factures liées à la réalisation de son projet pour recevoir les sommes octroyées (ex. : facture pour honoraires professionnels, pour révision linguistique, etc.).

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
- Les salaires ou honoraires du personnel requis pour la réalisation du projet, incluant auxiliaire, graphiste, experts de contenu, etc. Veuillez majorer de 15% pour avantages sociaux dans les salaires budgétés ou pour les taxes pour honoraires professionnels ; - Les dépenses de location d'équipement informatique si elles sont justifiées par la nature du projet.	- Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant ou par le personnel professionnel de l'établissement d'attache ; - Les dépenses récurrentes concernant la pérennité et la promotion du projet au terme de ce dernier ; - Toute dépense non justifiée.

Échéancier

Réception des projets	À partir du 12 septembre 2025, jusqu'à épuisement du fonds.
Évaluation des projets et décision	En continu
Date limite du dépôt du projet et de la remise des factures	À la première occurrence de l'une de ces situations : 6 mois après la réception de confirmation d'approbation du projet - au plus tard le 30 mai 2026

Évaluation des projets

Un comité formé des membres de l'équipe de la fabriqueREL aura la responsabilité d'évaluer l'admissibilité et la pertinence de chaque projet en fonction des critères suivants :

- Le public cible et le besoin pédagogique sont bien cernés ;
- Le projet est bien défini, les qualités pédagogiques du projet sont bien démontrées et les motivations à produire une REL sont expliquées;
- Le potentiel de réutilisation de la REL par d'autres personnes enseignantes est grand ;
- La REL offre aux personnes étudiantes une valeur éducative ajoutée, améliore leur accès à des ressources pédagogiques ou leur permet une économie ;
- La description du projet est adéquate et claire, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du montant demandé, aux étapes principales de création et à la durée du projet.
- Afin de bonifier votre projet, il est prévu que celui-ci puisse bénéficier de l'apport d'au moins une personne conseillère pédagogique, d'un ou d'une bibliothécaire ou d'une personne étudiante.

Formulaire pour soumettre un projet

Les personnes intéressées à soumettre un projet peuvent le faire en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous (**voir en annexe de ce document l'information que vous devrez fournir dans le formulaire web**).

[Formulaire web](#)

Questions

Vous avez des questions en lien avec votre idée de projet ou concernant les paramètres de cette sollicitation?

N'hésitez pas à joindre la coordination de la fabriqueREL à l'adresse suivante :

info@fabriquerel.org

Annexe – Information à fournir dans le formulaire web

- Le nom et prénom, la fonction professionnelle, l'adresse courriel, le numéro de téléphone de la personne demanderesse
- L'ordre d'enseignement d'appartenance et l'établissement d'attache
- Le titre du projet
- Le type de projet (nouveau matériel, adaptation de matériel existant, traduction)
- La description du projet (75-150 mots)
- La licence envisagée, Creative Commons (CC BY, CC BY-SA, etc.) ou autre
- Les noms et fonctions des personnes collaboratrices, le cas échéant
- L'identification du public cible
- La description du besoin ou de l'usage pédagogique de la ressource à créer ou adapter (75-150 mots)
- La description des effets attendus sur l'apprentissage et/ou sur l'accès à l'éducation pour les personnes étudiantes (75-100 mots)
- La description du potentiel de réutilisation de votre REL par d'autres personnes enseignantes (75-150 mots).
- Le montant demandé
- La description des dépenses envisagées (3 à 5 dépenses)
- La nature de l'implication d'une personne conseillère pédagogique, d'un ou d'une bibliothécaire ou d'une personne étudiante (75-100 mots)